

1.19 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Bilan de la saison de cyclo-cross en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, l’hiver n’aura pas eu raison de la ferveur des amateurs de vélo. Après une saison de route bien remplie, le cyclo-cross a repris ses droits. Même si la majeure partie des manches des différents championnats a eu lieu de l’autre côté de la frontière linguistique, plusieurs rendez-vous majeurs ont également été organisés chez nous. Parmi les moments phares, on retiendra la manche du championnat du monde qui s’est déroulée à la Citadelle de Namur, le 14 décembre dernier. Si mes informations sont bonnes, un record d’affluence y a été enregistré. Plus de 12 000 personnes ont ainsi pu admirer les œuvres de Mathieu Van der Poel, vainqueur de cette course devenue mythique. Outre les professionnels, des activités étaient également organisées en amont pour initier les plus jeunes au cyclo-cross. Ces rendez-vous donnent toujours le sourire aux enfants, fiers de pouvoir imiter leur idole.

Madame la Ministre, ces activités et la ferveur grandissante pour les courses de cyclo-cross en Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles des impacts sur les inscriptions dans les clubs de jeunes? Les activités organisées à Namur, notamment, ont-elles répondu aux attentes? Plus globalement, quelles actions menez-vous pour développer le cyclo-cross en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quand on se rend sur les courses de cyclo-cross, on peut rapidement sentir l’ambiance conviviale et familiale qui y règne. Ces valeurs pourront sans nul doute attirer de nombreux jeunes.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le cyclo-cross fait effectivement l’objet, depuis plusieurs saisons, d’un intérêt manifeste en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette discipline s’inscrit dans une dynamique plus large de diversification des pratiques cyclistes et répond à une demande réelle, tant des jeunes pratiquants que de leurs familles.

Les données consolidées relatives au nombre d'affiliations et à l'évolution des effectifs pour 2024 ne seront disponibles qu'au printemps 2026, conformément au calendrier habituel de transmission des rapports annuels par la fédération sportive reconnue. À ce stade, il n'est donc pas possible de disposer d'indicateurs objectifs permettant de mesurer précisément l'impact des événements récents sur les inscriptions dans les clubs.

Cela étant, les retours qualitatifs de terrain confirment un engouement bien réel pour le cyclo-cross. Cette discipline constitue, à bien des égards, une porte d'entrée particulièrement pertinente vers la pratique cycliste. L'initiation en circuit fermé offre en effet un cadre plus sécurisé pour les plus jeunes, tout en favorisant l'acquisition de compétences techniques et physiques transférables vers d'autres disciplines telles que le cyclisme sur route ou le VTT. Son caractère ludique, varié et technique contribue également à attirer un public familial et intergénérationnel.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, plusieurs initiatives participent activement à cet essor, parmi lesquelles le challenge Henri Bensberg, devenu au fil des années un véritable moteur de promotion du cyclo-cross et plus largement du cyclisme. Cet événement, reconnu pour la qualité de son organisation, rassemble un nombre croissant de participants issus tant de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de Flandre. Il illustre la vitalité de la discipline, ainsi que l'engagement des clubs et des organisateurs locaux.

Les activités organisées en marge d'événements majeurs, notamment à Namur, s'inscrivent pleinement dans une logique de découverte et de sensibilisation à la pratique sportive, mais aussi d'accueil d'événements internationaux sur notre territoire. Elles rencontrent un succès certain auprès des enfants et des familles et contribuent à renforcer l'image conviviale et accessible du cyclo-cross. Leur impact à moyen terme sur les affiliations devra cependant être analysé sur base des données consolidées.

En ce qui concerne le développement de la discipline – dont le potentiel est indéniable en Wallonie et à Bruxelles –, l'imposition d'un projet à une fédération qui n'y adhérerait pas pleinement pourrait nuire à son efficacité et à sa mise en œuvre concrète. Je plaiderai donc pour l'élaboration d'un plan d'action concerté avec la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB) et les principaux acteurs portant cette discipline.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre plaidoyer en faveur de l'élaboration d'un plan d'action avec la FCWB. En effet, nous parlons souvent du gravel et de la route, mais rarement du cyclo-cross, et ce, malgré une demande importante. Nous attendrons donc le printemps 2026 pour obtenir des chiffres plus précis.

Je tiens également à souligner que la Fédération Wallonie-Bruxelles investit dans la formation des jeunes au cyclo-cross en octroyant une subvention annuelle de 250 000 euros à l'ASBL Young Devo Cycling. Il s'agit d'une action importante.

Je vois que vous vous êtes emparée du sujet. Je n'hésiterai pas à revenir vers vous dans les prochains mois afin de faire le point sur la situation.

1.20 Question de M. Maxime Daye, intitulée «Bilan de la reprise des cross scolaires par l'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS)»

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, je vous ai déjà interrogée au sujet des cross scolaires en novembre dernier. Vous m'avez alors indiqué que pour que les écoles primaires soient pleinement informées de la reprise de cette activité de l'ADEPS organisée par l'association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS), un courriel leur avait été envoyé en août 2025.

Le premier contact avec les écoles primaires ayant été établi, d'autres initiatives de votre administration et de l'AFFSS devaient être prises afin de favoriser une participation toujours plus large. Madame la Ministre, pouvez-vous détailler ces différentes initiatives?

En novembre dernier, vous ne disposiez pas encore des premiers chiffres consolidés du nombre d'écoles inscrites ou intéressées. Vous m'avez cependant indiqué que ces chiffres devaient prochainement vous parvenir. Madame la Ministre, disposez-vous désormais de ces chiffres et qu'indiquent-ils?

Lors de mes échanges avec des acteurs de terrain, on m'a fait part de différents freins qui poussent certaines écoles à ne pas participer aux cross scolaires de l'AFFSS, notamment le coût de participation – l'AFFSS semblant manquer de moyens –, le transport scolaire et les conséquences de la météo d'automne sur le parcours. Avez-vous eu connaissance de ces difficultés? Des mesures sont-elles prévues pour pallier ces problèmes?

Une partie des problèmes pourrait se résoudre par une plus grande collaboration avec les pouvoirs locaux. Ces derniers pourraient supporter une partie des coûts, ce qui soulagerait les écoles, et organiser eux-mêmes le transport, comme c'est déjà le cas pour l'organisation d'autres activités sportives. C'est véritablement là que se trouve la clé pour faire de ces cross scolaires une réussite et, ainsi, permettre de lutter efficacement contre la sédentarité des jeunes.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La reprise de l'organisation des cross scolaires par l'AFFSS s'inscrit dans une logique de clarification et d'amélioration de la structuration du sport scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne s'agit nullement d'un désengagement de l'ADEPS, mais d'un

recentrage des actions menées sur le terrain, en s'appuyant sur un opérateur spécifiquement reconnu et subventionné pour mener ce type de missions.

Depuis le début de l'année scolaire, environ 48 500 élèves ont déjà participé aux différentes formules de cross organisées sur 59 sites en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces chiffres témoignent de l'intérêt réel et de l'engagement significatif des écoles, même si l'ensemble des acteurs s'accordent à dire qu'il existe un potentiel plus large. Rappelons toutefois qu'il s'agit d'une année de transition, ce qui implique nécessairement des ajustements progressifs.

Mon administration a bien adressé à l'ensemble des écoles primaires, le 19 août dernier, un courriel officiel accompagné d'une fiche d'information détaillée, afin de les informer de la reprise de cette activité par l'AFFSS et de leur transmettre les modalités pratiques d'inscription. Il est exact que cette communication est intervenue tardivement au regard des échéances budgétaires de nombreuses écoles, dont les moyens étaient alors déjà arrêtés. De son côté, l'AFFSS a également pris directement contact avec les établissements scolaires afin de leur transmettre l'information et d'encourager leur participation. Un cross francophone, réunissant les élèves issus des différentes provinces, est programmé le 25 mars 2026 à Chevetogne et constituera un moment fédérateur pour enclencher cette nouvelle dynamique.

Quant aux aspects financiers, l'AFFSS est consciente que le coût de participation peut constituer un frein pour certaines écoles, mais n'est toutefois pas en mesure de proposer la gratuité, ses subventions actuelles ne lui permettant pas de couvrir l'ensemble des frais d'organisation. Rendre les activités de ce type entièrement gratuites impliquerait un risque réel pour l'équilibre financier global des autres actions du sport scolaire.

Il convient également de rappeler que, historiquement, les cross ont toujours été organisés en automne ou en hiver, car, à cette période, les élèves ont bénéficié d'une mise en condition physique dispensée par les enseignants d'éducation physique.

Concernant les déplacements et la logistique, l'AFFSS collabore déjà étroitement avec de nombreuses communes pour la mise à disposition des sites, l'appui logistique et l'organisation pratique. Cependant, elle ne dispose pas du pouvoir de contraindre les pouvoirs locaux à prendre en charge les frais de participation au transport des élèves, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'écoles relevant de réseaux différents. Ces choix dépendent des politiques locales et des moyens que chaque commune consacre à l'enseignement et au sport. Plusieurs communes ont toutefois pris des initiatives positives en organisant ou soutenant des cross scolaires en toute autonomie. À titre d'exemple, la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes a rassemblé sept cents élèves lors d'un cross organisé en octobre 2025. Les initiatives de ce genre méritent d'être explorées pour garantir une plus grande mutualisation des moyens.

La météo et les conditions de parcours constituent une contrainte inhérente à la nature même de cette activité. Pour limiter l'impact des déplacements et favoriser l'accessibilité, l'AFFSS multiplie les dates et lieux d'organisation. Néanmoins, la disponibilité, l'accès à certains sites, en particulier en milieu urbain et notamment à Bruxelles, restent parfois complexes.

Mon administration et l'AFFSS entendent poursuivre et renforcer leur effort d'information auprès des directions d'école, des enseignants en éducation physique et des pouvoirs locaux afin de favoriser une participation toujours plus large à ces activités. Ces actions s'inscrivent pleinement dans l'objectif partagé de lutter contre la sédentarité, de promouvoir la pratique sportive à l'école et de transmettre aux enfants, dès leur plus jeune âge, des valeurs éducatives, citoyennes et de dépassement de soi.

M. Maxime Daye (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète et détaillée. Je partage totalement votre volonté de recentrer l'ADEPS sur ses missions premières et de mobiliser l'AFFSS pour que ces cross puissent perdurer. Le nombre de 48 500 participants est effectivement intéressant. Il me semble que votre administration pourrait s'appuyer davantage sur les centres sportifs locaux intégrés (CSLI), qui, de par leur place au cœur des écoles, pourraient peut-être améliorer le taux de participation de ces dernières. Ils pourraient aussi communiquer les bonnes pratiques, notamment celles de la commune de Ham-sur-Heure-Nalinnes.

M. le président. – Je suspends l'heure des questions et interpellations.

L'heure des questions et interpellations est suspendue.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h20 et reprise à 14h00.*

M. le président. – L'heure des questions et interpellations est reprise.

1.21 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Prévention face aux comportements dangereux dans le monde sportif»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Les incidents extra-sportifs ayant un impact sur la sécurité du public et des pratiquants sont monnaie courante. Citons notamment les jets de gobelets, les tensions récurrentes et l'usage de fumigènes sans précaution. À ce titre, une campagne de sensibilisation est actuellement menée pour rappeler que l'usage d'engins pyrotechniques dans nos stades est illégal et, surtout, dangereux. De nombreuses personnes ont été récemment blessées à cause de ces engins.

De surcroît, il est important de préciser que nos compétitions sont parfois perturbées par ces comportements. De nombreux matchs ont en effet été récemment annulés ou reportés.

De tels comportements peuvent certainement être prévenus en amont, notamment en renforçant la dimension éducative du sport. Madame la Ministre, quelles sont les avancées de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le domaine de la prévention contre les comportements dangereux et violents dans le monde sportif? Proches des clubs et des pratiquants, les associations sportives sont-elles placées au centre de la réflexion? Enfin, quels sont les outils mis à leur disposition pour prévenir de tels comportements?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la violence au bord des terrains est une réalité que nous ne pouvons ni nier ni tolérer. Le sport est le reflet de notre société. Il n'est pas un îlot isolé. Les tensions, les frustrations et les excès qui traversent notre société se retrouvent dans nos clubs sportifs, en milieu urbain comme en milieu rural, dans le sport professionnel comme dans le sport amateur.

Les comportements violents ont un impact direct et profond. Ils affectent d'abord les enfants, qui peuvent finir par associer la pratique sportive à l'anxiété plutôt qu'au plaisir. Ils découragent aussi les arbitres et les bénévoles, dont l'engagement est pourtant indispensable au bon fonctionnement du sport amateur. Enfin, ils fragilisent les clubs eux-mêmes, tant dans leur image que dans leur vitalité.

S'agissant de l'usage d'objets pyrotechniques, il convient d'opérer une distinction claire. Cette problématique concerne avant tout le football professionnel et est encadrée par la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matchs de football (loi «Football»), qui relève des compétences fédérales. Les chiffres récemment publiés sont particulièrement préoccupants. Au cours des quatre dernières saisons, au moins 579 personnes ont été blessées à la suite d'incidents impliquant des engins pyrotechniques dans les divisions professionnelles 1A et 1B.

Une nouvelle campagne de sensibilisation portée par le SPF Intérieur et la Fondation des Brûlés, intitulée «L'ambiance peut se créer autrement», vise précisément à rappeler que ces pratiques sont illégales et dangereuses, et qu'elles doivent être sanctionnées avec fermeté. Il appartient en priorité aux clubs de football professionnels, souvent constitués en sociétés privées et parfois détenus par des capitaux étrangers, de prendre leurs responsabilités par le biais de leur coupole et de la *Pro League*, en lien avec l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA). Ils doivent encadrer plus strictement leurs groupes de supporters, travailler en amont avec eux et appliquer sans faiblesse les sanctions prévues par la loi, afin d'éviter tout débordement.

Enfin, mon administration travaille actuellement à l'élaboration d'un plan global en faveur du sport amateur, dans lequel la question de la violence et des comportements dangereux occupera une place centrale, avec des projets d'actions

concrets et proportionnés. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne tolérera jamais que la violence ternisse les valeurs du sport.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vous avez bien fait de rappeler l’existence de la loi «Football». Le ministre fédéral de la Sécurité et de l’Intérieur, Bernard Quintin, travaille activement à la réforme de cette loi, afin d’établir des sanctions plus fermes.

Le Club de Bruges accueillera prochainement l’Olympique de Marseille pour un match de la Ligue des Champions et les réseaux sociaux débordent déjà de messages indiquant des intentions de violence. Il faut donc travailler sur la prévention dans le monde du football professionnel, mais aussi amateur. En effet, tous les stades de football regorgent de passionnés, de supporters et de jeunes. Les décisions qui concernent le football professionnel ont un impact sur le football amateur.

La loi «Football» devrait prévoir des sanctions plus fermes. Il s’agit aussi de travailler de concert avec le gouvernement fédéral pour que les supporters soient mieux encadrés. Nous devons nous munir, une fois pour toutes, de sanctions véritablement dissuasives.

1.22 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Respect de l’éthique dans le sport subventionné»

1.23 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Compétitions fictives en basketball et dysfonctionnement de la gouvernance sportive»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – L’affaire fait grand bruit en Flandre. Nous avons tous vibré en regardant les exploits de l’équipe masculine de basketball à trois aux Jeux olympiques (JO) de Tokyo en 2021, qui s’était hissée en demi-finale. Toutefois, il est apparu que le processus de qualification pour ces JO a fait l’objet d’une manipulation visant à gonfler artificiellement le classement de l’équipe, notamment grâce à l’organisation de tournois fictifs.

Si l’affaire explose aujourd’hui, c’est notamment, car la Flandre a accordé 75 000 euros de subvention à *Basketbal Vlaanderen* pour organiser la coupe d’Europe de basketball à trois et que le dirigeant de la structure a reconnu être au courant de cette fraude, ce qui nuit gravement à l’image de l’organisation. Un événement de ce genre rappelle qu’il est important de veiller au suivi des structures qui bénéficient de subventions, d’autant plus dans le milieu sportif, où l’intégrité et l’éthique sont des valeurs fondamentales.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de cette affaire? Existe-t-il des mesures qui permettent de s'assurer du respect de l'éthique dans les fédérations sportives subventionnées? Le cas échéant, ces mesures ont-elles déjà révélé des pratiques abusives? Si oui, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles y fait-elle face?

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, ces dernières semaines, la presse néerlandophone a révélé l'existence de graves dysfonctionnements dans la gouvernance du basketball en Flandre, notamment concernant le basketball à trois. Pour rappel, un collaborateur de *Basketball Vlaanderen* a été condamné par la Cour d'appel d'Anvers pour son implication dans l'organisation de compétitions internationales fictives destinées à fausser le classement pour favoriser une participation à des compétitions internationales. Un audit commandé par les autorités flamandes, dont la presse a pris connaissance, fait état de risques importants liés au maintien de collaborateurs impliqués dans ces pratiques, ainsi que de questions non résolues s'agissant du niveau de connaissance et de responsabilité au sein de la hiérarchie fédérale.

Madame la Ministre, l'ADEPS a-t-elle eu connaissance de ces dysfonctionnements ou de soupçons de pratiques frauduleuses au sein du basketball belge, en particulier concernant le basketball à trois, avant leur révélation par la presse? Disposez-vous d'informations indiquant que des situations similaires auraient pu exister ou existeraient encore au sein du basketball francophone?

Quels sont aujourd'hui les mécanismes de contrôle, de suivi et d'alerte instaurés par l'ADEPS afin de s'assurer du respect des règles de bonne gouvernance, d'éthique et de transparence par les fédérations sportives subventionnées?

La gouvernance du basketball belge repose sur une structure bicommunautaire, impliquant une collaboration étroite entre les ailes francophone et néerlandophone. Comment cette collaboration est-elle organisée en pratique, notamment en matière de contrôle interne, de circulation de l'information et de gestion de situations sensibles? Considérant les subventions publiques octroyées aux fédérations sportives, notamment par l'ADEPS, estimez-vous que les exigences actuelles en matière de gouvernance, de transparence et de responsabilité sont suffisantes?

Ces éléments ne sont pas sans rappeler d'autres affaires récentes ayant mis en lumière des défaillances structurelles en matière de gouvernance, de contrôle interne et de gestion de l'alerte au sein d'organisations sportives, comme ce fut notamment le cas dans l'affaire Nafi Thiam. Comment entendez-vous tirer les enseignements croisés de ces dossiers afin de renforcer les mécanismes de prévention, de responsabilité et de bonne gouvernance au sein des fédérations sportives?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – J’ai pris connaissance des nouveaux éléments récemment diffusés dans la presse, résultant notamment d’un audit flamand évoqué par plusieurs médias néerlandophones. Cet audit laisserait entendre que le président de *Basketbal Vlaanderen* aurait eu connaissance, avant les JO de Tokyo, de pratiques frauduleuses liées à l’organisation de tournois fictifs visant à améliorer artificiellement le classement international de l’équipe belge de basketball à trois.

Je tiens toutefois à rappeler d’emblée un élément de contexte institutionnel essentiel: il s’agit ici principalement d’un dossier relevant de l’aile flamande de l’organisation du basketball. La gestion du basketball à trois au niveau belge est organisée par délégation par *Basketbal vlaanderen* et aucun sportif francophone n’est actuellement repris dans la sélection nationale. Dans ce cadre, les décisions opérationnelles, les responsabilités de gouvernance interne ainsi que le suivi des subventions liées à l’organisation du Championnat d’Europe de basketball à trois, à Anvers, relèvent en premier lieu des autorités et des mécanismes de contrôle compétents côté flamand, en particulier *Sport Vlaanderen* et les instances dirigeantes de *Basketbal Vlanderen*. Le nouveau président de cette fédération, entré en fonction le 1^{er} janvier dernier, a d’ailleurs déjà démissionné à la suite de désaccords internes au sein du conseil d’administration quant aux mesures à prendre.

Les représentants francophones au sein des structures nationales ont découvert ces informations par voie de presse. Cela s’explique par la manière dont la coupe nationale du basketball fonctionne: elle balise le cadre général et coordonne certaines missions, mais délègue largement l’opérationnalisation et l’organisation aux ailes communautaires, chacune agissant dans le champ de ses compétences.

Cela ne diminue en rien la gravité des faits sur le plan des principes. Une fraude sportive, *a fortiori* lorsqu’elle vise une qualification olympique, porte atteinte à l’intégrité des compétitions, fragilise la confiance des sportifs ainsi que des bénévoles et ternit l’image du sport dans son ensemble. C’est précisément pour prévenir ce type de dérives qu’en Fédération Wallonie-Bruxelles, le cadre décretaal impose aux mouvements sportifs organisés de respecter les principes d’une gouvernance adaptée, articulée autour de l’intégrité, de l’autonomie et de la responsabilisation, de la transparence ainsi que de la démocratie, de la participation et de l’égalité entre les hommes et les femmes. Il impose également un engagement clair à lutter contre la manipulation des compétitions sportives.

Ce cadre n’est pas déclaratif, il s’accompagne de mécanismes de contrôle et de leviers effectifs. Mon administration procède notamment à des audits réguliers: cinq fédérations sont auditées chaque année. Les rapports relatifs à l’exercice 2025 ont été transmis le 31 décembre dernier et sont en cours d’analyse par

l'administration. Ces audits permettent d'identifier les forces, les points de vigilance et, le cas échéant, d'exiger des mesures correctrices concrètes. Lorsque des manquements graves sont constatés au sein des fédérations reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles, le gouvernement peut, après avoir invité l'organisation concernée à faire valoir ses arguments, décider une réduction ou une suppression de certaines subventions pour l'exercice budgétaire suivant. Ce mécanisme constitue un garde-fou essentiel et rappelle que l'octroi de fonds publics est indissociable du respect d'exigences élevées relatives à l'éthique, à la bonne gouvernance et à l'intégrité sportives.

Je souhaite néanmoins rappeler un élément fondamental. La gouvernance sportive est exercée par des femmes et des hommes. En dépit de l'existence de cadres normatifs, de contrôles et de dispositifs de sensibilisation et de formation, aucun système ne peut garantir une perfection absolue. Les dossiers deviennent parfois complexes, les intérêts peuvent diverger et il arrive que des intérêts individuels prennent le pas sur l'intérêt collectif. C'est précisément pour cette raison que les mécanismes de prévention, de contrôle et de sanction doivent être continuellement évalués et renforcés, mais le risque zéro est illusoire.

De plus, je souhaite apporter une précision importante concernant les comparaisons évoquées avec d'autres dossiers médiatisés. On ne peut assimiler une fraude sportive organisée afin d'aboutir à une qualification olympique à d'autres situations très différentes dans leur nature et leur portée, comme certaines affaires récentes évoquées dans l'actualité sportive. Cela ne signifie pas que l'on excuse certains comportements ou que l'on en minimise d'autres, mais il existe des différences de degré, notamment au regard des valeurs fondamentales du sport, de l'intention poursuivie et de l'incidence sur l'équité des compétitions. Ces distinctions sont essentielles pour garantir une réponse publique, juste, proportionnée et crédible.

Enfin, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française a fait l'objet d'une évaluation et mon administration travaille actuellement à une réforme complète du cadre législatif, afin notamment de renforcer les mécanismes de bonne gouvernance, d'améliorer les outils de suivi et d'alerte et de répondre aux recommandations issues des audits et évaluations. La ligne de la Fédération Wallonie-Bruxelles reste claire: tolérance zéro pour les atteintes à l'intégrité du sport et application rigoureuse des mécanismes de contrôle et de sanction lorsque des manquements sont établis dans le champ de nos compétences.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, vous avez été assez claire en dissociant bien ce qui s'est passé dans le milieu du basketball en Flandre et ce qui se passe en Fédération Wallonie-Bruxelles. Si on peut saluer la performance sportive, il convient d'être attentif à la question de l'éthique. Comme vous l'avez rappelé, il convient de réformer le décret de 2019 afin de parvenir à cet

objectif de tolérance zéro, même si on n'est jamais à l'abri de certaines mésaventures. Il est important de poursuivre le travail en matière d'éthique dans le sport, afin d'éviter ce genre d'incident qui donne une mauvaise image du sport en général.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette clarification. Évidemment, les deux situations ne sont pas liées et je ne compare pas leur gravité, mais il s'agit d'éviter qu'elles se reproduisent. Vous avez bien fait de rappeler que le risque zéro n'existe pas. Les présidentes et présidents des fédérations sportives sont des êtres humains, nul n'est à l'abri d'une faille, d'où l'importance de rappeler le cadre et les mécanismes en place en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il convient de réviser le décret de 2019 afin de renforcer structurellement la bonne gouvernance, les mécanismes d'alerte, ainsi que les contrôles effectifs au sein de nos fédérations sportives.

1.24 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Promotion des alternatives sans alcool dans le sport amateur»

M. Arnaud Dewez (MR). – L'observation des pratiques de nombreux clubs de sport amateur montre que la consommation d'alcool reste fortement ancrée lors de la troisième mi-temps. Traditions d'équipe, rituels d'après-match et pression du groupe contribuent à banaliser des excès qui touchent autant les joueurs que les parents ou les supporters. Plusieurs récents constats soulignent que cette normalisation peut mener à des comportements à risque, notamment lors des retours en voiture après les rencontres. Nous connaissons tous des joueurs ou de bénévoles qui sont tombés dans l'alcoolisme.

La Tournée minérale offre une occasion idéale pour encourager une autre manière de vivre la convivialité dans le sport amateur, ou du moins pour en atténuer les excès. Des solutions existent déjà, telles que les bières 0,0 % ou les cocktails sans alcool. Ces options progressent nettement et permettent de préserver l'ambiance sans encourager la consommation excessive d'alcool. Elles offrent une réponse concrète pour les clubs, les familles et les bénévoles, tout en limitant les risques. La Tournée minérale peut ainsi devenir un levier pour aider les clubs à diversifier leur offre en mettant plus en avant ces alternatives.

Il importe également de rappeler que les recettes issues des cafétérias constituent une source de financement essentielle pour de nombreux clubs sportifs amateurs. L'objectif n'est pas de stigmatiser ces clubs ni de remettre en cause leur modèle économique, mais bien de promouvoir, développer et encourager des alternatives sans alcool permettant de concilier convivialité, responsabilité et sécurité.

Madame la Ministre, envisagez-vous de mener une action spécifique de sensibilisation destinée aux clubs sportifs afin de promouvoir les boissons sans alcool

dans leurs buvettes? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles peut-elle accompagner les gestionnaires afin qu'ils proposent plus d'alternatives? Estimez-vous pertinent d'intégrer la promotion des boissons sans alcool dans les messages de prévention adressés au secteur sportif?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, la consommation d'alcool, y compris dans les environnements sportifs, demeure un enjeu de santé publique majeur. Une note d'orientation du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, portée par son ministre de la Santé, vise précisément à rééquilibrer nos politiques dans ce domaine en renforçant la prévention dans les milieux de vie fréquentés par les jeunes, parmi lesquels figurent naturellement les infrastructures sportives.

Plusieurs pistes d'action sont envisagées pour le secteur du sport, en cohérence avec nos compétences respectives et en articulation avec les objectifs globaux de promotion de la santé. Il s'agit notamment de favoriser l'accès gratuit à l'eau potable lors des entraînements, compétitions et événements sportifs afin d'encourager des habitudes de consommation plus saines, en particulier après l'effort. Des campagnes de sensibilisation ciblées peuvent également être développées pour atteindre les jeunes sportifs, les entraîneurs et les bénévoles. Ces campagnes peuvent aborder tant les effets de l'alcool sur la performance et la récupération que ses risques pour la santé et les phénomènes d'addiction.

La valorisation d'initiatives visant la sobriété, comme les troisièmes mi-temps sans alcool ou la mise en avant d'une offre alternative sans alcool dans les buvettes, est une approche pragmatique et non stigmatisante qui permet de préserver la convivialité propre au sport amateur, tout en réduisant les comportements à risque. De même, la promotion des comportements responsables, comme la désignation de parents «BOB» ou le soutien de clubs engagés dans des démarches de modération, s'inscrit dans une logique de responsabilisation collective plutôt que de contrainte.

Il importe de rappeler que mon administration n'a vocation ni à investiguer l'ensemble des champs d'action périphériques du sport ni à se substituer aux acteurs publics et privés spécialisés, qui disposent des compétences, des moyens et des responsabilités premières dans les domaines de la prévention, de la santé et de la sécurité routière. Par ailleurs, des opérateurs régionaux œuvrent à la promotion des produits locaux et au développement de boissons alternatives sans alcool. Il leur appartient d'évaluer si les infrastructures sportives sont, le cas échéant, des lieux pertinents pour leurs actions.

Pour la sécurité routière, l'Agence wallonne pour la sécurité routière (AWR) collabore avec plusieurs fédérations sportives, dont l'Association des clubs francophones de football (ACFF) et la Ligue francophone de hockey (LFH), afin de sensibiliser leurs membres aux dangers de la conduite sous l'influence de

l'alcool. Certains clubs disposent de bornes éthylotests qui sont un outil concret et efficace pour encourager à la prise de conscience. La campagne «*3^e mi-temps, pense au volant!*» s'inscrit pleinement dans cette démarche de responsabilité partagée, particulièrement pertinente dans un contexte où les déplacements, souvent effectués en compagnie de nombreux enfants, sont fréquents après les entraînements et les matchs.

Enfin, je vous rappelle un principe d'équilibre essentiel. Le sport ne peut devenir le vecteur unique de toutes les formes de sensibilisation citoyenne. La multiplication des messages et des campagnes au sein des clubs sportifs risque de diluer leurs portées et de transformer ces lieux de convivialité en espaces saturés d'injonctions; ce ne serait ni réaliste ni souhaitable et risquerait de compromettre l'équilibre financier des structures locales. Les clubs ne sont pas uniquement des lieux de performance, mais aussi des espaces de citoyenneté et de prises de responsabilités. Si les clubs ont toujours pour mission première d'organiser des activités sportives, ils restent parfois, dans certaines communes, les seuls espaces de convivialité.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir énuméré les initiatives déjà prises. J'en approuve un certain nombre, sans réserve. En l'occurrence, mon objectif n'est pas d'imposer ou de vouloir imposer aux clubs ou à leurs affiliés la bière sans alcool. En tant que libéral, je suis en effet attaché à l'autonomie des clubs. En réalité, l'objectif poursuivi est bien d'informer, de sensibiliser et d'encourager les clubs et les gestionnaires de buvette ou de cafétéria à proposer des bières sans alcool comme autant d'alternatives conviviales.

Pour ma part, les fédérations sportives pourraient également simplement prendre contact avec les professionnels – en leur envoyant, par exemple, un courrier – pour leur rappeler que la Tournée minérale est d'actualité et les pousser à inciter les clubs à consentir l'effort de proposer aussi au comptoir des bières sans alcool. Il ne s'agit pas d'imposer, mais bien de proposer. Je conclurai en disant que la fameuse troisième mi-temps peut se gagner autrement.

(M. Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.25 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Audit de l'ADEPS: quels enseignements?»

1.26 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi des recommandations de l'audit de l'ADEPS»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'audit que vous avez commandé sur le fonctionnement de l'ADEPS et dont les grandes lignes

ont été communiquées dans la presse ces derniers jours présente un état des lieux complet, mais sans bouleversement. Il évoque des évolutions nécessaires, mais pas de révolution structurelle immédiate: le rapport insiste notamment sur la nécessité de mieux faire connaître l'offre de l'ADEPS, de clarifier certaines missions, de renforcer la communication et de revoir les équilibres dans la gamme de services proposés. Il salue l'implication du personnel et la qualité de certains partenariats existants.

En tant que parlementaire du groupe Les Engagés, je m'interroge sur les enseignements politiques que vous tirez de cette analyse. Pour être utile, ce type d'audit doit en effet déboucher sur des décisions concrètes, prises en dialogue avec les équipes concernées et les usagers. D'après vous, quels sont les points les plus marquants du rapport et ceux qui doivent être traités en priorité dans les mois à venir? Quelles adaptations concrètes du fonctionnement ou de l'offre de l'ADEPS sont-elles déjà envisagées à court terme? Comment entendez-vous associer les personnels, les bénéficiaires et les partenaires, dans la mise en œuvre des éventuelles évolutions? Enfin, un dispositif de suivi de cet audit est-il prévu? Sous quelle forme?

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, en réponse à une question d'actualité de Mme Özen, vous avez indiqué que l'audit de l'ADEPS était globalement rassurant concernant le rôle, dans le secteur sportif francophone, de l'ADEPS, mais vous avez également souligné la nécessité d'améliorations dans plusieurs domaines.

Les recommandations sont regroupées autour de cinq axes: les usagers, les ressources humaines, les ressources matérielles, les ressources technologiques et les ressources budgétaires. Vous avez précisé que l'ADEPS devait y apporter des réponses pour la fin du premier trimestre de 2026 et vous avez suggéré qu'un échange approfondi ait lieu en commission.

Dans un tel contexte, afin de permettre au Parlement d'exercer pleinement sa fonction de contrôle et de suivi, je souhaiterais obtenir des précisions complémentaires sur la suite que vous entendez donner à l'audit de l'ADEPS. Quelles sont, parmi les 65 propositions formulées dans ce document, les priorités que vous avez identifiées et que vous comptez traiter en premier lieu? Quelles sont les améliorations concrètes que vous envisagez, notamment en ce qui concerne la gouvernance, l'organisation interne, la communication vers les clubs sportifs, la simplification administrative et l'accessibilité des services de l'ADEPS?

Quel sera le rôle exact de l'ADEPS dans l'élaboration des réponses aux recommandations? Le travail sera-t-il mené exclusivement en interne ou en concertation avec les fédérations, avec les clubs sportifs et avec les acteurs de terrain? Selon quel calendrier précis seront appliquées les premières mesures concrètes? Comment comptez-vous assurer le suivi, l'évaluation et la transparence de la

mise en œuvre des recommandations? De quelle manière le Parlement sera-t-il associé à un tel suivi?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Comme prévu par le gouvernement dans le cadre de la Déclaration de politique communautaire (DPC), un audit de fonctionnement de l'Administration générale du sport (AGS) a été mené dans le but de rendre un service plus efficient à l'ensemble des usagers. Cet audit ne porte ni sur les politiques sportives menées ni sur l'opportunité des missions confiées à l'AGS par le législateur. Il vise à analyser l'organisation interne, le processus de travail, les modes de pilotage et l'allocation des ressources humaines, matérielles, technologiques et budgétaires afin d'identifier les marges d'amélioration au bénéfice des usagers du sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le périmètre de l'audit a été coconstruit entre l'AGS et mon cabinet dans un souci de transparence. L'audit a porté sur l'ensemble des services que l'AGS rend aux usagers. Sur le plan méthodologique, l'audit s'est appuyé sur un inventaire approfondi des services rendus et des catégories d'usagers, sur de nombreux entretiens avec les services centralisés et décentralisés, sur des ateliers associant les usagers des fédérations, les clubs, les sportifs, les établissements scolaires et les citoyens afin de recueillir leurs retours d'expérience et, enfin, sur une analyse croisée entre les besoins identifiés et les ressources disponibles.

L'audit a été réalisé par un prestataire externe et selon une méthodologie homogène et indépendante, garantissant l'objectivité des constats. Ces constats confirment la pertinence, la légitimité et la cohérence globale des missions exercées par l'AGS, des services rendus ainsi que des besoins identifiés des usagers. Ils confirment aussi l'engagement et la qualité du travail réalisé par les équipes dans un environnement institutionnel complexe et en constante évolution. Ils mettent également en évidence plusieurs enjeux transversaux de fonctionnement: la nécessité de renforcer le pilotage transversal au sein de l'AGS afin de mieux articuler la stratégie, les activités opérationnelles et les ressources; le besoin accru de lisibilité de l'offre des services pour les usagers et les partenaires; l'importance de mieux objectiver l'action administrative, notamment par des indicateurs et des tableaux de bord permettant d'évaluer les résultats et les impacts produits.

Au total, 65 recommandations réparties sur cinq axes ont été formulées. Les axes concernent l'utilisateur, les ressources humaines, le matériel, la technologie et le budget. Ces recommandations constituent un outil d'aide à la décision et permettent à mon administration de présenter un plan d'action déterminé selon les effets directs sur les usagers, le degré d'urgence, la facilité d'exécution et la dépendance à des décisions ou arbitrages externes, tels que les services de support comme l'ETNIC.

L'AGS est chargée de formaliser un plan d'action pour le premier trimestre 2026. La mise en œuvre des actions sera coordonnée selon un calendrier différencié, tenant compte de la maturité des chantiers et de leur dépendance à des niveaux de décision externes. Le suivi reposera sur des tableaux de bord stratégiques et opérationnels comprenant des indicateurs de résultat et des indicateurs d'impact sur les usagers.

Cet audit de fonctionnement ne constitue pas une fin en soi. Il s'agit d'une pièce structurante qui vise à alimenter une réflexion portant sur l'évaluation et l'évolution du cadre législatif et réglementaire du sport et, en particulier, du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française.

Enfin, je voudrais rappeler que l'AGS a été et restera impliquée dans les différentes étapes de cet audit et qu'il lui appartient à présent de mener des actions qui visent à accroître sa visibilité auprès des usagers susceptibles de faire appel à ses services.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour cette réponse complète. Le but d'un audit est de formuler des recommandations et d'aboutir à une plus grande efficacité, tant pour l'administration que pour les partenaires et les bénéficiaires. Cette analyse croisée et ce pilotage transversal permettront certainement de parvenir rapidement à un plan d'action. C'est en tout cas ce que vous annoncez pour le premier trimestre 2026. J'analyserai ce plan d'action en détail dès que je pourrai en prendre connaissance.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Le rapport est assez rassurant dans sa globalité. Pourtant, il ne faut certainement pas occulter l'ampleur des 65 recommandations que contient l'audit et vous en êtes bien consciente. Il ne s'agit plus de formuler des constats, mais d'établir des priorités, d'élaborer une méthode de travail et de fixer un calendrier. À cet égard, le retour d'information de l'administration, prévu d'ici la fin du premier trimestre 2026, me paraît primordial. C'est une première étape.

Il me paraît aussi essentiel que ce Parlement puisse disposer d'une vision claire des choix qui seront opérés. Aujourd'hui, tout est dans les mains de votre administration pour construire l'avenir. Comme vous l'avez également précisé dans votre réponse, cet audit servira en effet à mettre en œuvre certaines actions, absentes à l'heure actuelle, pour améliorer l'application du décret de 2019.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence.)

1.27 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Manquements présumés dans un club de futsal: rôle des fédérations et protection des familles»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, un article récent de Sudinfo a attiré l'attention sur le fonctionnement du club de futsal G-M La Louvière Futsal, anciennement présenté comme étant attaché à la Royale association athlétique louviéroise (RAAL). Selon les informations publiées, le club aurait accepté des inscriptions, alors que la collaboration avec la RAAL avait déjà pris fin et sans que ce changement structurel soit clairement porté à la connaissance des personnes concernées. En effet, la communication et la promotion du club continuaient à s'appuyer sur l'image de la RAAL.

L'article fait également état d'une augmentation significative du montant des cotisations, d'un changement tardif de nom et de lieu d'entraînement, ainsi que de conditions matérielles qui auraient été sensiblement dégradées par rapport à celles initialement annoncées, notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives et les équipements. Malgré ces modifications substantielles, les cotisations versées n'auraient pas été remboursées, le dirigeant du club invoquant le principe selon lequel une affiliation vaut pour toute la saison.

Ces éléments, tels que rapportés par la presse, soulèvent des questions importantes quant à la transparence de l'information fournie lors de l'inscription, au respect des engagements pris par les clubs sportifs, ainsi qu'à la protection des jeunes sportifs dans le cadre du sport amateur.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette situation? Quel suivi lui accordez-vous? Quel est, selon vous, le degré de responsabilité des fédérations sportives reconnues lorsqu'un club affilié est soupçonné de manquements graves relatifs à l'information, à la transparence financière ou au respect des conditions d'entraînement?

Existe-t-il aujourd'hui des mécanismes de contrôle, de médiation ou de sanction permettant de protéger concrètement les parents et les jeunes sportifs dans les situations de ce type? Ces mécanismes sont-ils suffisants? La reconnaissance ou l'affiliation d'un club à une fédération impose-t-elle des obligations minimales relatives à la bonne gouvernance, une communication loyale et la gestion des cotisations?

Enfin, envisagez-vous de renforcer le cadre existant, notamment pour les clubs accueillant des mineurs, afin d'éviter que des familles se trouvent démunies face à des pratiques qu'elles estiment abusives?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je souhaite tout d'abord exprimer ma compréhension et ma solidarité la plus totale à l'égard des parents et des enfants touchés par cette situation. S'inscrire dans un club est un acte de confiance. Leur sentiment d'avoir été induits en erreur est plus que légitime, d'autant plus qu'il concerne ici des mineurs.

Les faits rapportés soulignent un manque de vigilance de la part du pôle futsal qui n'existe plus désormais au sein de la RAAL. Sans qu'il soit question d'imputer une intention fautive à l'institution elle-même, il apparaît qu'une attention plus soutenue aurait pu être portée aux modalités de fonctionnement, de communication et de gestion de cette activité afin d'éviter toute confusion pour les parents quant à l'identité réelle du club, à son affiliation et à son cadre de gouvernance.

En ce qui concerne le club incriminé, le G-M La Louvière Futsal, il est important de noter que celui-ci n'a jamais été affilié à la Ligue francophone de football en salle qui est la seule fédération reconnue pour la pratique de cette discipline en Fédération Wallonie-Bruxelles. En conséquence, ce club ne bénéficie d'aucun cadre de contrôle, d'accompagnement ou de supervision de la part de mon administration. De plus, le gestionnaire de ce club est exclu de toute affiliation à la Ligue francophone de football en salle, reconnue depuis 2022, en raison d'impayés et de problèmes de gestion antérieurs.

Pour rappel, le cadre légal et les obligations de bonne gouvernance sont régis par le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Ce décret impose les principes d'intégrité, de transparence et de responsabilisation. L'article 15 précise que les cercles sportifs doivent mettre à disposition des membres les statuts, règlements et contrats d'assurance. Pour éviter de tels conflits, il est essentiel que les clubs prévoient dans leur règlement d'ordre intérieur des modalités claires et équitables concernant la cotisation et les remboursements en cas de modification substantielle.

J'insiste sur le fait que cette situation rappelle l'importance, pour les familles, de privilégier des clubs affiliés à des fédérations reconnues. C'est un gage de sécurité, de formation de qualité et d'assurance. Je lance également un appel aux gestionnaires d'infrastructures sportives. Ils ont un rôle clé à jouer en privilégiant l'accès aux installations aux clubs affiliés à des structures reconnues. C'est un levier essentiel pour écarter les acteurs ne respectant pas l'éthique sportive.

Enfin, je me réjouis d'apprendre que plusieurs enfants ont déjà retrouvé un cadre sécurisé au sein d'autres clubs de la région, affiliés à la Ligue francophone de football en salle. La vigilance collective des parents, des clubs et des gestionnaires d'infrastructures reste le meilleur rempart pour garantir un sport amateur intègre.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations. Cette situation me paraît vraiment honteuse: un club a roulé dans la farine des parents et, *de facto*, des mineurs.

Vous avez rappelé le cadre existant pour tous les clubs reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous avez raison: le rôle du gestionnaire des infrastructures sportives est également important, puisque c'est lui qui octroie les

heures d'occupation. En Fédération, le décret du 18 décembre 2019 prévoit un mécanisme à cet égard.

1.28 Question de M. Thierry Witsel, intitulée « Contrats ADEPS: critères, équité et priorités »

M. Thierry Witsel (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles a récemment publié la liste des 80 sportifs bénéficiaires d'un contrat ADEPS pour l'année 2026. Cette communication a suscité un certain nombre d'interrogations dans le secteur sportif et aussi auprès du grand public, tant sur la philosophie générale du dispositif que sur ses critères d'attribution.

Premièrement, plusieurs observateurs s'étonnent de la présence de sportifs flamands dans cette liste, alors même que certains athlètes francophones n'y figurent pas. Madame la Ministre, vous avez indiqué que l'éligibilité reposait sur l'affiliation en club et non sur la langue ou le domicile. Néanmoins, ces situations particulières – que votre cabinet qualifie de «*touchy*» – soulèvent des questions de cohérence interne.

Deuxièmement, la presse s'interroge sur les cas de sportifs qui sont déjà très correctement rémunérés et qui bénéficient malgré tout d'un contrat ADEPS, parfois grâce aux dispositifs d'aide à la promotion de l'emploi (APE), eux-mêmes en pleine réforme. Cette situation alimente un sentiment de dévoiement de l'objectif initial, qui était de donner un véritable coup de pouce aux talents émergents ou en difficulté.

Troisièmement, le système actuel multiplie les types de contrat: temps plein, mi-temps, tiers-temps, quart-temps... Finalement, les 80 postes annoncés ne représentent que 50 équivalents temps plein (ETP) réels, ce que beaucoup dans le milieu qualifient de saupoudrage.

Envisagez-vous une réflexion ou une adaptation du cadre réglementaire afin d'assurer une meilleure hiérarchisation des priorités? Comment justifiez-vous le maintien de ces contrats pour des athlètes dont les revenus personnels sont déjà très élevés? Prévoyez-vous de réajuster ces critères? Le cas échéant, selon quel calendrier? Comptez-vous maintenir ou bien revoir la stratégie de dispersion des moyens? À terme, le gouvernement envisage-t-il de concentrer davantage les ressources sur les profils prioritaires, à l'instar de ce qui se pratique en Flandre? Vous avez déclaré qu'il n'y avait «pas de tabou» et que le système devrait évoluer. Quelles pistes de réforme concrètes étudiez-vous aujourd'hui afin d'améliorer la cohérence, la lisibilité et l'équité du dispositif des contrats ADEPS?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le dispositif des contrats ADEPS s'inscrit dans un contexte de profonde évolution du sport

de haut niveau, marqué à la fois par une professionnalisation accrue, une concurrence internationale renforcée et des contraintes budgétaires bien réelles. Nos moyens ne nous permettent pas – et ne nous permettront jamais – de soutenir toutes les disciplines et tous les sportifs de même niveau. Il faut tenir compte de cette réalité.

Cette réalité impose des choix ainsi qu'une méthode plus structurée, plus lisible et plus objectivée, dont l'objectif est la promotion du sport francophone. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les réflexions entamées sur la révision du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française et sur l'arrêté du gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'octroi de contrats de travail en vue de promouvoir le sport de haut niveau en Communauté française. Ces réflexions doivent mener à mieux objectiver, d'une part, le positionnement et les priorités des fédérations sportives et, d'autre part, les profils des sportifs de haut niveau en fonction de critères sportifs, de perspectives de performances, du potentiel de développement et de l'inscription dans des projets structurels.

En ce qui concerne la présence de sportifs flamands parmi les bénéficiaires, l'éligibilité à un contrat ADEPS repose sur l'affiliation à un club relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur des critères sportifs objectifs et non sur la langue, l'origine ou le domicile. Cette logique est parfaitement symétrique à celle appliquée en Flandre, où ce sont également l'ancrage au club et les performances qui priment.

La question des revenus personnels des sportifs mérite également d'être clarifiée. Les revenus issus de primes, de sponsoring ou de droits à l'image relèvent de montages souvent complexes, parfois par le biais de sociétés distinctes sur lesquelles mon administration ne dispose ni d'une vision exhaustive ni d'un pouvoir de contrôle. Il s'agit aussi du respect de la vie privée et de la protection des données à caractère personnel, qui constituent bien évidemment des principes fondamentaux. En somme, dans la mesure où il s'agit d'un paramètre que nous ne maîtrisons pas de manière fiable, il ne peut être retenu aujourd'hui comme critère d'exclusion.

Concernant la diversité des formes contractuelles – temps plein, mi-temps ou autre fraction de temps –, le dispositif actuel permet tout de même de toucher un nombre plus élevé de sportifs, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, même si cela alimente le débat légitime sur l'équilibre entre concentration des moyens et élargissement du soutien.

Au-delà des aspects techniques, mon ambition est de développer une politique sportive à la fois exigeante et inspirante, capable de porter des modèles de réussite et d'excellence qui rayonnent dans la société et contribuent à la promotion et au développement du sport à tous les niveaux en Communauté française. Dans ce cadre, comme je l'ai annoncé et comme vous l'avez rappelé, la question

des contrats et de leur attribution doit être abordée sans aucun tabou. La diversité des disciplines et les particularités liées à chacune d'elles – il peut s'agir de leur caractère individuel ou collectif, par exemple – nécessitent que les évolutions à apporter s'inscrivent dans une logique de projets nationaux, à construire en concertation étroite avec les partenaires du sport de haut niveau que sont, notamment, le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et *Sport Vlaanderen*. Cette coordination est essentielle pour garantir la complémentarité des dispositifs, éviter les incohérences et assurer une utilisation optimale des moyens publics.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour la clarté de votre réponse. Le fait qu'une réflexion soit en cours est positif. Il est toutefois important de garantir la transparence et la lisibilité du système et d'aboutir à une situation équitable, grâce à une hiérarchisation réelle des priorités dans l'attribution des contrats. Vous pointez la position des sportifs, la priorité des fédérations et les critères de performance. Il est primordial de se baser sur de tels critères.

Une coordination entre les différentes institutions est par ailleurs importante pour élaborer un cadre bien défini avec des mécanismes concrets assurant la transparence des contrats et des primes des athlètes. Je serai attentif aux suites concrètes qui seront données à cette réflexion.

1.29 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «“Bataille des sexes” en tennis et inégalités de genre dans le sport»

M. Thierry Witsel (PS). – Le dimanche 28 décembre 2025 s'est tenu à Dubaï un match d'exhibition, une «Bataille des sexes» 2.0, opposant Aryna Sabalenka, numéro 1 mondiale du tennis féminin, à Nick Kyrgios, 673^e joueur mondial. Cette initiative a été fortement critiquée par la presse sportive internationale qui a qualifié l'initiative de commerciale avant tout, en plus d'être insultante pour le sport féminin.

Ce match se réclamait explicitement de l'héritage de la rencontre historique de 1973 entre Billie Jean King et Bobby Riggs. Billie Jean King elle-même a rappelé que ce match fondateur s'inscrivait dans une démarche de transformation sociale visant à donner une légitimité et une reconnaissance au sport féminin, ce qui n'était pas le cas de l'événement organisé à Dubaï.

Cet épisode soulève une question de fond: comment assurer la visibilité du sport féminin sans l'enfermer dans des dispositifs de comparaison permanente avec le sport masculin, qui tend à réduire les performances féminines à une lecture biologique plutôt qu'à une reconnaissance sportive autonome? Les inégalités de genre dans le sport existent, mais elles sont souvent justifiées par des différences innées et biologiques, alors même que de nombreuses études démontrent que les

écarts de performance sont aussi liés à des facteurs sociaux et culturels. Cette différence «d'acquis» pèse sur l'accès au sport de haut niveau et sur la visibilité du sport féminin professionnel.

Madame la Ministre, dans ce contexte, quel regard le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles porte-t-il sur ce type d'événements sportifs internationaux, qui mettent en scène le sport féminin dans une logique de confrontation symbolique avec le sport masculin? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles articule-t-elle, dans ses politiques sportives, l'objectif de «dégenrer» les pratiques sportives à la nécessité de garantir une visibilité, une reconnaissance et une autonomie réelles au sport féminin professionnel?

Les politiques sportives de la Fédération Wallonie-Bruxelles intègrent-elles une réflexion sur la socialisation sportive précoce, avant la puberté, tant en milieu scolaire qu'en dehors? Quelles mesures sont-elles mises en œuvre pour lutter contre le décrochage sportif qui touche particulièrement les femmes et les filles dès l'adolescence? Enfin, dans le but que les différences observées au niveau professionnel ne soient plus le produit de trajectoires inégalement construites, quelles actions la Fédération Wallonie-Bruxelles mène-t-elle pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive dès le plus jeune âge?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La «Bataille des sexes» organisée récemment à Dubaï entre Aryna Sabalenka et Nick Kyrgios relève avant tout de l'exhibition sportive. Il s'agit d'un match hors compétition officielle, organisé en dehors des circuits de l'Association des joueurs de tennis professionnels (ATP) et de la *Women's Tennis Association* (WTA), avec des règles volontairement adaptées et une mise en scène assumée dont l'objectif principal est le spectacle et l'attractivité médiatique.

D'un point de vue strictement sportif, ce type d'événement ne permet pas de tirer des conclusions de hiérarchie de performance entre les tennis masculin et féminin. Les conditions de jeu – surface modifiée, réduction du terrain, limitation du nombre de services, format court – traduisent précisément la volonté des organisateurs de neutraliser partiellement les différences physiques inhérentes au circuit professionnel, afin de produire un affrontement équilibré et divertissant. On est donc bien face à un objet sportif hybride, qui ne répond ni aux standards de la compétition de haut niveau ni aux critères d'évaluation de la performance sportive.

Il convient également de rappeler que la référence à la confrontation historique de 1973 entre Billie Jean King et Bobby Riggs doit être maniée avec prudence. Cet affrontement s'inscrivait dans un contexte très spécifique marqué par un combat explicite pour la reconnaissance du sport féminin et l'égalité de traitement dans le tennis professionnel. L'événement contemporain s'en inspire sur le plan symbolique, mais ne poursuit pas le même objectif ni le même enjeu sportif

ou sociétal. Les organisateurs eux-mêmes revendiquent davantage une logique de spectacle que de transformation structurelle, à l'instar de la rencontre entre Yannick Noah et Justine Henin en 2003.

Sur le plan sportif, ce type d'exhibition s'inscrit dans une évolution plus large du tennis international, marquée par la multiplication d'événements alternatifs mêlant sport et divertissement. Ces formats répondent à une logique économique et médiatique: attirer de nouveaux publics, proposer des contenus plus courts et scénarisés et capitaliser sur des personnalités fortes. Ils coexistent avec le circuit traditionnel sans s'y substituer, mais peuvent parfois brouiller les repères entre performance sportive, divertissement et message symbolique.

Il est important de souligner que la confrontation directe entre une joueuse et un joueur dans un cadre non compétitif ne constitue ni une remise en cause de la valeur du sport féminin ni une démonstration de supériorité sportive. Le tennis féminin et le tennis masculin sont structurés autour de circuits distincts, avec leurs propres références de performance, leurs exigences physiques et leurs modèles de jeu. Les comparer frontalement dans un cadre favorisant l'exhibition présente un intérêt narratif et médiatique davantage qu'un intérêt sportif au sens strict.

En résumé, ce type d'événement doit être analysé pour ce qu'il est: un spectacle sportif assumé reposant sur des règles adaptées et une forte dimension symbolique, sans portée normative sur l'évaluation du sport féminin ou masculin. Il appartient ensuite à chacun – spectateur, média, auteur du sport – d'exercer un regard critique sur les messages véhiculés, sans confondre exhibition performance et équité sportive.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le sport féminin ne fait pas l'objet d'une politique isolée ou marginale, mais s'inscrit dans une approche transversale de l'ensemble des dispositifs sportifs. L'objectif n'est pas de cantonner le sport féminin à une enveloppe spécifique, mais d'en faire un critère systémique des politiques de formation de haut niveau, d'accompagnement des clubs et de gouvernance, afin qu'il occupe pleinement la place qui lui revient.

Sur le plan normatif, une avancée structurante a été introduite par le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française. Ce dernier impose désormais que les conseils d'administration des fédérations et associations sportives soient composés au maximum de deux tiers de personnes du même sexe. Il prévoit aussi l'obligation, pour chaque fédération reconnue, de se doter d'un plan de féminisation. Cette disposition constitue un levier important pour agir durablement sur les équilibres et déséquilibres, notamment dans les fonctions décisionnelles.

Les données disponibles montrent par ailleurs une évolution positive, même si elle demeure perfectible. Sur les 810 412 affiliés au sein des fédérations recon-

nues, 33,2 % sont aujourd'hui des femmes, contre 24 % en 2015, soit plus de 107 000 affiliées supplémentaires en dix ans. Depuis 2019, plus de 62 900 femmes ont rejoint une fédération sportive. Dans le sport de haut niveau, la dynamique est encore plus marquée, puisque 35 % des sportifs bénéficiant d'un statut sont des femmes, proportion qui atteint 41 % pour le statut spécifique de sportif de haut niveau.

Sur le terrain, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient des dispositifs largement investis par des femmes, tels que l'action sportive locale «Je cours pour ma forme» et les Marches ADEPS. Entre 2019 et 2024, le nombre de modules spécifiquement consacrés au développement du sport féminin a plus que doublé, passant de 104 à plus de 219 par an, représentant près de 25 400 heures de pratique dédiée sur cinq ans.

Ces actions sont complétées par des partenariats avec des acteurs spécialisés afin d'intégrer les dimensions de bienveillance, de protection et de prévention des violences sexistes dans le sport. La visibilité du sport féminin progresse également, ce dernier étant porté par les performances de nombreuses athlètes de haut niveau et par les résultats des équipes nationales féminines dans plusieurs disciplines. Cette dynamique contribue à renforcer l'identification, l'attractivité, la légitimité du sport féminin, sans l'enfermer dans une logique de comparaison permanente avec le sport masculin.

Enfin, plusieurs études et enquêtes menées ces dernières années ont permis d'objectiver les freins, les attentes et les trajectoires des femmes dans le sport, qu'il s'agisse de la pratique, du décrochage à certaines étapes de vie ou de la représentation dans des organes de décision. Ces travaux constituent une base essentielle pour éclairer l'action publique, sensibiliser les acteurs du secteur et ajuster les politiques sportives de manière progressive et réaliste.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le match organisé à Dubaï m'inspire deux réflexions. D'abord, soulignons le coût médiatique qui résulte de la comparaison entre le tennis féminin et le tennis masculin. Ensuite, n'oublions pas qu'il s'agissait là d'un spectacle, rien de plus. Vous faites bien de rappeler tout ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles instaure dans le but de promouvoir le sport féminin et la place des femmes au sein des institutions sportives. Enregistrer 107 000 affiliées supplémentaires en dix ans, c'est un véritable bon en avant.

1.30 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Accessibilité et tarification pour les personnes en situation de handicap lors des grands événements sportifs internationaux»

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Le sport est un formidable vecteur de rassemblement et d'émotion collective. Pour Les Engagés, il doit aussi être un

espace d'inclusion où chacun peut participer pleinement – quels que soient ses besoins spécifiques.

Un récent article de presse a mis en lumière les difficultés rencontrées par des personnes en situation de handicap, difficultés relatives notamment à l'accessibilité et à la tarification prévues pour de grands événements sportifs internationaux à venir, en particulier la Coupe du monde de football aux États-Unis. Ces témoignages traduisent un sentiment d'exclusion et d'incompréhension, alors que le discours public met de plus en plus l'accent sur l'aspect inclusif du sport. Souvent, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap lors d'événements sportifs peuvent bénéficier de la gratuité, mais, en l'occurrence, ce ne serait plus le cas.

Je suis bien consciente que l'organisation et la billetterie de ces compétitions relèvent d'instances internationales et échappent ainsi en grande partie aux compétences directes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutefois, ces situations interrogent le rôle que peuvent jouer nos autorités publiques dans la transmission des préoccupations et la sensibilisation des citoyens.

Madame la Ministre, disposez-vous d'informations concernant les dispositifs d'accessibilité et de tarification prévus pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants lors des grandes compétitions internationales suivies par le public francophone, en particulier les supporters belges? Dans quelle mesure la Fédération peut-elle jouer un rôle de relais ou de sensibilisation auprès des fédérations sportives nationales ou des instances concernées afin de rappeler l'importance d'un accès équitable aux événements sportifs d'envergure?

Par ailleurs, comment la Fédération intègre-t-elle la question de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans sa politique sportive, notamment pour leur faciliter l'accès au sport ainsi qu'au sport-spectacle, qui fait pleinement partie de la vie sportive et sociale? Enfin, estimez-vous que l'exemplarité attendue des grandes compétitions internationales peut nourrir et renforcer les politiques d'inclusion menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment vis-à-vis des jeunes et des sportifs amateurs?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, comme vous le soulignez, le sport doit être un espace d'inclusion où chaque citoyen, quels que soient ses besoins, peut participer pleinement en tant que pratiquant ou en tant que spectateur. L'inclusion et la promotion du sport pour les personnes en situation de handicap sont des réalités ancrées au sein du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette ambition se traduit par des actions concrètes menées par mon administration, notamment grâce à un encadrement adapté lors des stages pour jeunes ou au travers des centres sportifs ADEPS,

comme celui de Spa, qui concilient excellence sportive et accessibilité pour le haut niveau.

Sur le plan structurel, nous intégrons cette dimension dans les dispositifs de labellisation. En effet, le Label Adeps Communes Sportives valorise l'accessibilité des infrastructures et les partenariats avec le secteur du handicap. De plus, la labellisation des clubs encourage la double affiliation pour favoriser la mixité. Concernant les moyens, près de 9 millions d'euros ont été alloués depuis 2019 à la Ligue handisport francophone (LHF) et à la fédération multisports adaptés (Sportéa). Pour renforcer encore l'inclusivité de nos politiques, mon administration a lancé une grande enquête «Sport et handicap», dont les résultats seront présentés au printemps 2026 et serviront de base à un plan d'action spécifique.

Concernant votre question sur les événements internationaux comme la Coupe du monde de football, il est important de préciser que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose d'aucune compétence directe sur les cahiers des charges imposés par les instances internationales, que ce soit pour l'accessibilité ou la tarification. Je suis néanmoins consciente que les déplacements à l'étranger peuvent représenter un défi majeur pour les supporters en situation de handicap. Cependant, la Fédération Wallonie-Bruxelles peut agir par l'exemplarité sur les événements organisés sur notre territoire. C'est le cas pour la Coupe du monde de hockey, qui se tiendra à Wavre en août 2026, avec une accessibilité maximale. L'enceinte répondra aux normes les plus strictes: rampes, ascenseurs, sanitaires et vestiaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR), signalétique adaptée, tarification inclusive, espaces spécifiques prévus dans les gradins, tarif préférentiel pour les billets PMR comprenant la gratuité pour l'accompagnant. L'inclusion sera réelle. Pour la première fois, la Coupe du monde de para-hockey sera intégrée à Wavre entre les rencontres de hockey valides, offrant une visibilité maximale aux athlètes.

Enfin, nous continuons à sensibiliser le public, notamment les plus jeunes, grâce à diverses initiatives telles que le «*Paralympic School Project*» de la LHF. C'est en multipliant ces passerelles entre le sport valide et le handisport que nous ferons évoluer durablement les mentalités et les pratiques.

Mme Stéphanie Lange (Les Engagés). – Je constate que cette thématique vous tient également à cœur. Je sais que vous attendez les résultats de l'enquête «Sport et handicap». Je reviendrai vers vous à ce sujet au printemps.

Je suis heureuse d'entendre qu'en matière d'exemplarité, la Fédération Wallonie-Bruxelles fera son travail lors de la compétition de hockey à Wavre. J'entends que les tarifications en vigueur tiennent compte de la question d'avoir un tarif réduit pour les personnes en situation de handicap et, surtout, d'avoir une gratuité pour les accompagnants. L'accompagnant ne veut pas nécessairement voir la compétition en question, mais est là pour aider la personne en si-

tuation de handicap à y assister. C'est essentiel. Je remercie ces instances de prendre cette question à cœur.

VERSION PROVISOIRE